

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/235937398>

Tomate locale et production de concentrés : la force des contrats entre paysans et industrie

Chapter · January 2010

CITATIONS

3

READS

9,744

3 authors, including:



H       David-Benz

Cirad - La recherche agronomique pour le d  veloppement

45 PUBLICATIONS 124 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Jo     Huat

Cirad - La recherche agronomique pour le d  veloppement

46 PUBLICATIONS 297 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



WASCAL [View project](#)



Divecosys network [View project](#)

8

Tomate locale et production de concentrés : la force des contrats entre paysans et industrie

Amadou Abdoulaye FALL

Hélène DAVID-BENZ

Joel HUAT

Introduction

Dans la vallée du fleuve Sénégal où l'on pratique la riziculture irriguée, les cultures maraîchères de diversification offrent en saison sèche des alternatives intéressantes. C'est le cas notamment de la tomate, du melon ou de l'oignon. La tomate industrielle bénéficie en particulier depuis plusieurs années d'un débouché sécurisé, lié à l'existence d'usines de transformation fabriquant du double concentré de tomate. Le Sénégal est en effet l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest doté d'une industrie de tomate de conserve (Huat, 1998, 2002 ; ministère du Commerce, 2006).

La tomate (*Solanum lycopersicum*) se caractérise par une forte variabilité des rendements et des productions selon les années, les exploitations et les zones (David-Benz *et al.*, 1998). Même si la maîtrise technique de cette production reste insuffisante et que ses potentialités de production et de transformation sont loin d'être atteintes, la culture de la tomate demeure globalement rentable et compétitive, permet aux producteurs d'obtenir des revenus parfois supérieurs à ceux du riz et

contribue même à rembourser les crédits du riz (Sana, 2001 ; David-Benz, 2003).

Après des années difficiles, la filière semble avoir été relancée depuis 1999, à la faveur de la mise sur pied du Comité national de concertation de la filière tomate industrielle (CNCFTI) (Duteurtre et Fall, 2008). Ainsi, la reprise de la production permettrait presque de couvrir la demande nationale en double concentré. Cependant, l'augmentation récente des importations de triple concentré par les entreprises SOCAS (Société de conserves alimentaires du Sénégal) et Agroline, qui comptent respectivement pour 58 % et 42 % des importations en 2005, a menacé de perturber sérieusement la filière dans ses acquis et son organisation. Le triple concentré apparaît en effet comme un concurrent direct de la tomate fraîche pour la fabrication du double-concentré (ministère du Commerce, 2006).

Après une rapide présentation de la place de la tomate au niveau national, le présent chapitre propose un état des lieux des acteurs de la filière, des débouchés et des performances économiques du secteur. Ce rapide diagnostic souligne en particulier la « force » des contrats de culture qui relient les producteurs à l'industrie de transformation.

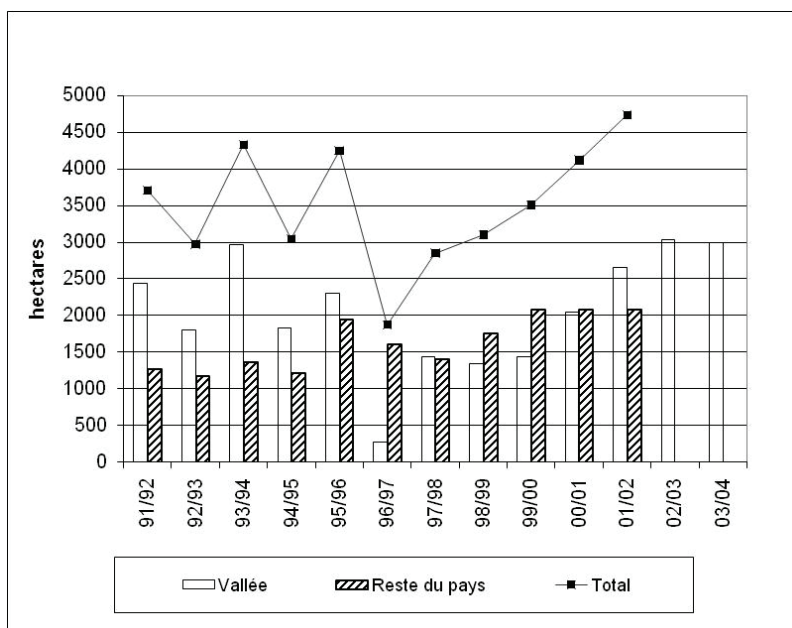
La place de la tomate au niveau national

La production nationale de tomate fraîche était évaluée entre 19 000 tonnes (t) et 30 000 t pour la période 1998-2001. Ces chiffres ne prennent pas en compte la production de la vallée du fleuve Sénégal, destinée en premier lieu à la fabrication de double concentré de tomate : celle-ci est passée d'environ 24 000 t à 49 000 t pour la même période, pour atteindre 76 000 t en 2005 (Duteurtre et Fall, 2008). Ainsi, la tomate destinée à la consommation en frais, ajoutée à celle destinée à la transformation industrielle, occupe le 2^e rang des cultures horticoles, juste derrière l'oignon, avec environ 20 % du total des surfaces horticoles (Figure 8.1).

Mais la production collectée par les transformateurs demeure inférieure aux besoins nationaux. Aussi, la SOCAS importe-t-elle chaque année plusieurs milliers de tonnes de triple concentré pour le transformer en double concentré, identique à celui produit à partir des tomates fraîches. Ceci constitue un manque à gagner du point de vue

de la valorisation du potentiel productif local, mais également du point de vue macro-économique, ainsi qu'une perte en devises (accroissement du déficit de la balance commerciale). Ce phénomène est accentué par la récente implantation d'une autre usine d'importation de triple concentré dans la banlieue de Dakar.

Figure 8.1 : Superficie en tomate au Sénégal de 1991 à 2004



Sources statistiques : direction de l'Horticulture et SAED

Les acteurs de la filière

Les producteurs : une dominante d'exploitations familiales

La culture de la tomate industrielle au Sénégal est pratiquée en systèmes irrigués. La production de tomate de la région de Saint-Louis se situe principalement dans le delta et la moyenne vallée du fleuve Sénégal, ainsi que dans la zone du lac de Guiers. Elle concerne essentiellement des exploitations familiales. Seules se différencient quelques grandes unités de production entrepreneuriales qui

pratiquent le goutte-à-goutte : environ 150 hectares (ha) à Bango, appartenant à la SOCAS, et une exploitation privée de 50 à 60 ha sur les rives du lac de Guiers.

Dans les périmètres collectifs, la taille moyenne des exploitations est de 12 personnes dont 5 actifs. Dans les périmètres privés, la situation est plus hétérogène mais les familles tendent à être de plus grande taille : moyenne de 19 personnes dont 12 actifs. Les surfaces par exploitation sont faibles dans les périmètres collectifs, avec une moyenne de 0,3 ha, mais plus importantes dans les périmètres irrigués privés (PIP) (moyenne de 3 ha), qui sont également plus spécialisés ((David-Benz *et al.*, 1998 ; Huat et David-Benz, 2000).

La culture de la tomate industrielle au Sénégal est pratiquée sur billon en systèmes irrigués. L'itinéraire technique pratiqué par tous les producteurs est similaire, faisant l'objet d'une relation contractuelle avec l'industriel.

Les contrats de culture précisent les types de semences utilisées, les dates de mise en semis, ainsi que les modalités de livraison et de paiement de la tomate. La Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), qui contresigne les contrats de culture, formule avec l'industrie de transformation des recommandations sur les pratiques culturales à suivre en fonction des conditions pédologiques, sanitaires et climatiques.

L'industrie de transformation

La production est absorbée en quasi-totalité par la transformation industrielle. La SOCAS, une société privée, a établi une première usine de fabrication de concentré en 1971, à Savoigne. Plus tard, dans les années 1980, une deuxième usine a été mise en place à Dagana par la Société nationale de tomate industrielle (SNTI), société d'État. Mais à la suite de la faillite de la SNTI en 1996, et afin de limiter les problèmes d'engorgement récurrents lors des pics de récolte, l'usine de Dagana a été confiée en gérance à la SOCAS en 1998. De nouveaux investissements ont été réalisés plus récemment par la SOCAS dans les installations de Savoigne et de Dagana pour accroître la capacité de traitement journalière et atteindre 1 000 t.

Des expériences de transformation semi-industrielle de la tomate ont été tentées dans la zone des Niayes*, mais elles sont restées sans succès.

Le Comité national de concertation de la tomate industrielle : au cœur du fonctionnement de la filière

Dans la vallée, l'environnement économique est favorisé par la politique volontariste de l'État pour la promotion des cultures de diversification (investissement en infrastructures hydro-agricoles). De plus, la tomate industrielle a toujours bénéficié d'un soutien important de l'État. Jusqu'en 1987, comme pour le riz, la SAED était directement impliquée dans la filière. Après son désengagement, un protocole d'accord a été signé en décembre 1988 entre l'État et les industriels, fixant les responsabilités des industriels, des producteurs et de la SAED, et désignant un Comité de coordination de la filière. En mars 1995, ce comité a été ouvert à d'autres acteurs de la filière et renommé Comité national de concertation sur la filière tomate industrielle.

Le CNCFTI constitue un outil original de régulation de la filière (Duteurtre et Fall, 2008). Il comprend les producteurs, regroupés eux-mêmes en structures associatives (unions, GIE), l'industriel (SOCAS), la recherche (ISRA), l'encadrement agricole (SAED), la banque (Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal - CNCAS), les fournisseurs d'intrants et de services. C'est une instance de concertation et de décision, où les modalités de déroulement de la campagne sont discutées : financement, planification, itinéraire technique ou prix d'achat par l'industriel. Les conditions de production sont précisées dans les contrats annuels de culture, qui lient chaque GIE avec la SOCAS et la CNCAS. Les fournisseurs livrent les intrants aux GIE et sont réglés par la CNCAS. La SOCAS collecte la tomate bord champ et communique les quantités livrées à la CNCAS. Les GIE sont réglés par l'intermédiaire de la CNCAS à la fin de la campagne, une fois tous les frais défalqués. La SAED appui les producteurs et facilite l'intermédiation entre les parties dans l'ensemble du processus.

Parmi les principales avancées de la CNCFTI, il faut mentionner :

- Le relèvement du prix de la tomate : de 39 francs CFA/kg en 1997/1998, à 49 francs CFA/kg en 2003/2004.

- La négociation d'une politique de qualité avec l'usiner : les livraisons ne correspondant pas aux normes contractuelles de qualité sont pénalisées.

- L'achat des intrants (pesticides et engrais) sur appels d'offres depuis la campagne 1998/1999. Cependant, les cahiers des charges doivent être améliorés pour permettre aux décideurs de faire des choix techniques rationnels.

- La mise en place d'un système d'information SAED/SOCAS pour améliorer le système de collecte et de transport des tomates jusqu'aux usines qui, lorsqu'il est mal assuré, est souvent source de contentieux entre les producteurs et l'industriel.

- L'appui à la mise en place en 1997, à l'initiative de l'ISRA Fleuve (projet Pôle systèmes irrigués) d'une cellule d'avertissement phytosanitaire pour sécuriser les conditions de production (Huat, 1998). Cette cellule a été animée par l'ISRA avec la collaboration de la SAED avant d'être transférée totalement à la SAED en 2000.

- Le renforcement de l'encadrement technique des producteurs, tant au niveau SOCAS qu'au niveau SAED. Les évaluations périodiques en cours de campagne prennent en compte tous les aspects liés au déroulement de la campagne (accès au crédit, approvisionnement en intrants, gestion de l'eau, itinéraire technique, commercialisation, etc.).

- Le maintien de l'outil industriel SNTI (confié en gérance à la SOCAS en 1998).

- L'augmentation des surfaces et des quantités livrées aux usines.

De plus, le Comité s'est doté d'un certain cadre juridique et a mis en place un fonds de garantie alimenté à parité par l'industriel et les producteurs (1 franc CFA/kg de tomate), ce qui devrait lui assurer une certaine autonomie de fonctionnement et de décision. Toutefois, il peine à faire émerger une véritable stratégie et un plan d'action à long terme négociés et acceptés pleinement par les principaux acteurs de la filière.

La commercialisation de la tomate fraîche

Bien que dans la vallée la tomate soit avant tout produite pour l'industrie, une part de la production vient approvisionner le marché des légumes frais, en complément de la tomate cultivée dans les Niayes. La commercialisation de la tomate fraîche pour la

consommation directe est similaire à celle de la plupart des produits maraîchers. Les commerçants itinérants, ou *bana-bana**, y occupent une place centrale.

Dans les Niayes, Ndoye Niane *et al.* (2004) montrent que toutes spéculations maraîchères confondues, 79 % des exploitations vendent aux *bana-bana*, secondairement à des grossistes (14 %), à des détaillants (6 %) ou très marginalement directement aux consommateurs (1 %). Les lieux de vente sont différents selon les zones et selon le type d'exploitations. Dans le nord de Niayes, les petites exploitations vendent surtout bord champ (60 % des cas) alors que les moyennes et les grandes vendent plutôt dans les centres de consommation (67 et 60 % des cas). Dans la zone centrale, quel que soit le type d'exploitation, les ventes s'opèrent surtout dans les marchés ruraux de proximité (respectivement 70 %, 46 % et 44 % pour les petites, moyennes et grandes exploitations). Dans le sud des Niayes, les petites et moyennes exploitations vendent plutôt bord champ (50 % et 33 % des cas) alors que les grandes vendent plutôt dans les centres urbains (46 %).

Dans la vallée, une enquête menée au cours de la campagne 1997/1998 auprès d'un échantillon de 88 producteurs a montré que 87 % de la production était livrée à la SOCAS, 9 % vendue à des *bana-bana*, 3 % autoconsommée et 1 % utilisée pour rémunérer la main-d'œuvre (Huat, 1998). Il faut souligner que les producteurs sous contrat avec la SOCAS (74 sur les 88 enquêtés) sont bien entendu réticents à signaler les ventes sur le marché de la tomate fraîche. Le ratio de 87 % de la production livrée globalement à la SOCAS est donc à considérer comme un maximum. Ce constat reste valable de nos jours. Les enquêtes de l'ISRA en 2003 ont montré que 85 % de la production de tomate fraîche dans la zone est récupérée par la SOCAS ; le reste passe sur le marché de la consommation directe ou est autoconsommé.

Les débouchés

Une place importante de la tomate fraîche et du concentré dans la consommation

La tomate compte parmi les légumes les plus consommés au Sénégal. En termes de dépenses en légumes, la tomate fraîche arrive en quatrième position, après l'oignon, la pomme de terre, et le chou pommé, soit 7 % de la consommation des ménages en légumes (Pelletier, 1997).

Le concentré de tomate est utilisé dans de nombreux plats en sauce à base de poisson, de viande, de riz, et il est apprécié aussi bien des citadins que des ruraux. Les Sénégalais ont une préférence pour le concentré fabriqué au Sénégal à cause de son goût. Sur le marché intérieur, le concentré de tomate est vendu entre 1 150 et 1 500 francs CFA/kg avec des pics à 2 000 francs CFA. L'un des enjeux économiques est de maintenir le prix du concentré local au dessous du concentré importé.

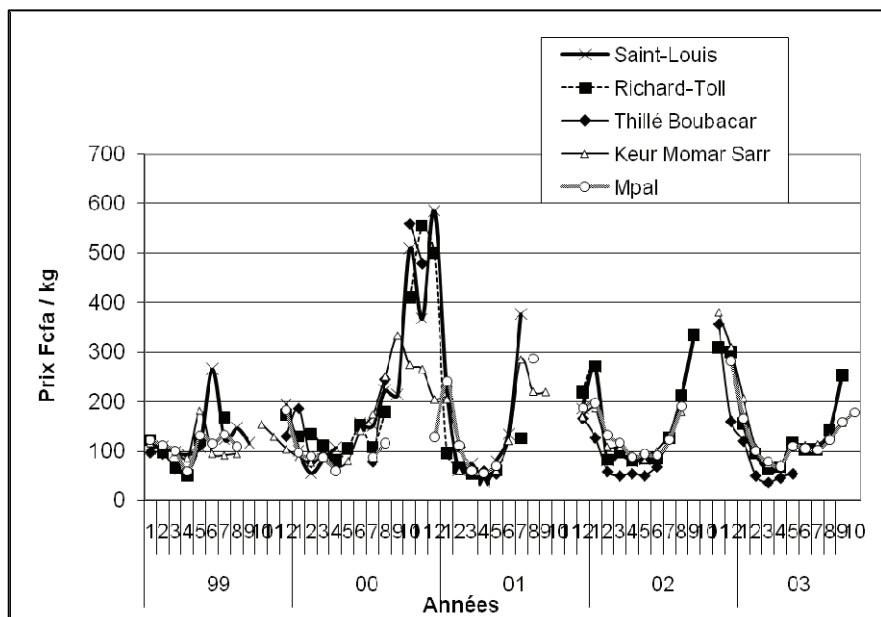
Le marché de la tomate fraîche : rémunérateur mais instable

Dans la région de Saint-Louis, les prix de gros de la tomate fraîche peuvent passer de moins de 50 francs CFA/kg en pleine période de récolte à plus de 300 francs CFA/kg en fin d'année (Figure 8.2).

L'offre est fortement concentrée sur les mois de mars et d'avril ; mais jusqu'à la fin janvier puis dès le mois de mai, les prix de gros dans les zones de production dépassent 100 francs CFA/kg. Un effort de décalage de quelques semaines par rapport au pic de production, même s'il s'accompagne d'une certaine baisse des rendements, apparaît donc très rémunérateur pour les producteurs.

Dès lors, on comprend que le marché du « frais » puisse être attractif, surtout en comparaison des prix de vente à l'industrie de transformation, fixés en début de campagne, de l'ordre de 50 à 60 franc CFA/kg. Ces disparités de prix soulignent la « force » des contrats qui contraignent les producteurs à vendre leur production à l'industrie, tout en leur faisant profiter d'un crédit garanti et d'un encadrement technique.

Figure 8.2 : Évolution des prix en gros de la tomate fraîche sur cinq marchés



Source : suivis de marché PSI/ISRA et SAED

Les performances

L'évolution de la production et de la transformation

Introduite en 1969 dans la vallée du fleuve Sénégal par la SOCAS, la culture irriguée de la tomate a connu une progression assez lente au cours des quinze premières années. Un large accès au crédit avec l'implantation de la CNCAS a apporté un élan à la production à la fin des années 1980 : les volumes collectés pour la transformation sont passés de 24 900 t en 1989 à un maximum de 54 140 t en 1991, et les superficies cultivées de 1 343 ha à 2 759 ha. Le marché national en double concentré était alors satisfait à 100 % (SAED, 1997).

Au milieu des années 1990, la filière traverse une grave crise. Les acteurs ont des difficultés à s'adapter aux changements brusques et rapprochés de l'environnement économique et institutionnel, et certaines contraintes techniques, notamment la pression parasitaire,

sont encore mal maîtrisées. La dévaluation du franc CFA en 1994 n'a été suivie que d'une faible réévaluation du prix bord champ de la tomate (de 30 à 32,5 francs CFA/kg), alors qu'elle a entraîné un renchérissement important du coût des intrants. Les coûts de production qui étaient de l'ordre de 250 000 francs CFA/ha en 1991 sont passés à 400 000 francs CFA/ha en 1995 (SNTI, 1995). Les importations de concentré ont augmenté très fortement à partir de 1995 en réponse à la libéralisation des filières et au caractère très erratique de la production. Suite à de fortes attaques parasitaires en 1995/1996, le rendement moyen a chuté à moins de 10 t/ha (ministère de l'Agriculture, 1996 ; Laterrot, 1996). L'année suivante, faute d'accord sur les prix entre les industriels et les producteurs, la production collectée n'a été que de 2 600 t, accentuant de ce fait le recours aux importations. L'ensemble des acteurs s'est mobilisé en 1997 pour relancer la filière sous l'égide du CNCFTI (SAED, 1997). La production et les surfaces sont remontées dès 1997/1998 pour atteindre 3 000 ha et 46 200 t livrées aux usines en 2004.

Si les surfaces cultivées et la production livrée aux usines ont fortement progressé ces dernières années, les rendements livrés usines sont assez irréguliers (entre 20 et 40 t/ha en moyenne) (Tableau 8.1).

Tableau 8.1 Évolution des tonnages et des rendements de la tomate industrielle entre 1998 et 2006

Campagnes	Réception SOCAS (t)	Production vendue sur le marché du frais (t)	Rendement moyen par campagne (t/ha)
1997/1998	20 298	5 000	23,12
1998/1999	16 576	4 000	27,88
1999/2000	21 600	15 000	37,93
2000/2001	47 026	13 000	38,18
2001/2002	42 382	16 000	24,57
2002/2003	52 400	21 000	31,91
2003/2004	52 074	20 000	27,72
2004/2005	75 074	35 000	36,96
2005/2006	71 336	45 000	39,18

Source : CNCFTI, 2006

Aussi les volumes collectés restent-ils légèrement en deçà des capacités de transformation des deux usines de Dagana et de Savoigne, même si la production de 2005 et 2006 a permis de satisfaire la demande nationale en double concentré (environ 10 000 à 12 000 t/an, soit 65 000 à 72 000 t de tomates fraîches) (Tableau 8.1).

Les années où la production est inférieure aux besoins nationaux, la SOCAS importe plusieurs milliers de tonnes de triple concentré qui sont transformées en double concentré, identique à celui produit à partir des tomates fraîches (Tableau 8.2). Ceci constitue un manque à gagner du point de vue de la valorisation du potentiel productif local, mais également du point de vue macro-économique, ainsi qu'une perte en devises (accroissement du déficit de la balance commerciale).

Tableau 8.2 Importation et production locale de concentré de tomate au Sénégal (en tonnes)

Année	Importation de concentré		Tomates fraîches collectées	Production totale concentré*
	Double	Triple		
1989/1990	168,5	0,2	31 390	5 232
1990/1991	0,9	2,3	55 140	9 193
1991/1992	2,7	4,5	34 050	5 681
1992/1993	3,4	3,3	25 110	4 189
1993/1994	7,4	9,9	34 270	5 724
1994/1995	399,4	1 692,3	24 000	6 166
1995/1996	nd	5 388,1	13 100	9 080
1996/1997	nd	5 751,4	2 600	7 795
1997/1998	nd	5 000	22 000	10 067
1998/1999	nd	7 000	16 000	11 627
1999/2000	600	7 000	23 000	12 793
2000/2001	nd	nd	38 000	nd
2001/2002	nd	nd	42 000	nd
2002/2003	nd	nd	45 800	nd
2003/2004	nd	nd	46 200	nd

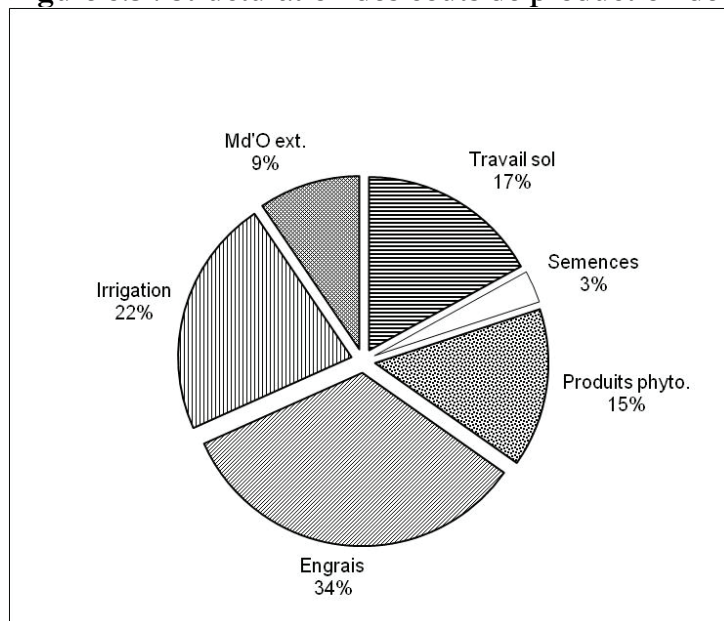
Source : douanes, direction de l'Horticulture, SOCAS

* Estimation des auteurs sur la base d'un ratio de transformation 1 t de double pour 0,78 t de triple concentré ou 6 t de tomates fraîches

Les performances des unités de production

En matière de coût de production de la tomate, les principales charges hors main-d'œuvre sont l'engrais, l'irrigation et le travail du sol (Figure 8.3).

Figure 8.3 : Structuration des coûts de production de la tomate



Source : Huat et David-Benz (2000)

Le montant global des charges est relativement homogène, mis à part pour les parcelles individuelles de petite taille où le choix de l'intensification semble plus marqué. Pour les autres, le niveau global des charges (environ 320 000 francs CFA/ha) est nettement inférieur à l'itinéraire technique recommandé. La moyenne générale des revenus est de 356 000 francs CFA/ha. Dans l'ensemble, 35 % des parcelles dégagent plus de 400 000 francs CFA/ha, mais le risque élevé de cette culture se traduit par des revenus négatifs en particulier chez les petits producteurs (Tableau 8.3).

Tableau 8.3 Rendements et revenus bruts par type de parcelles

	Parcelles	Périmètres collectifs*		Périmètres individuels**	
Effectif de l'échantillon	93	41	39	6	7
Taille des parcelles		< 0,2 ha	~0,2 ha	< 1 ha	~1 ha
Rendement (t/ha)	18	25	12	24	10
Charges totales/ha	328 000	320 000	315 000	469 000	327 000
Produit brut/ha	684 000	864 000	418 000	1 575 000	340 000
Revenu brut/ha	356 000	544 000	104 000	1 106 000	13 000
Coût/kg	31	16	45	23	48

* Grands aménagements (GA), aménagements intermédiaires (AI) et périmètres irrigués villageois (PIV)

** Périmètres irrigués privés (PIP)

Échantillon de 93 parcelles (4 % de la surface totale en tomate dans la vallée)

Source : Huat et David-Benz (2000)

En raison d'un marché du frais attractif, surtout en début de période de récolte, les producteurs sont incités à vendre une partie de leur production soit bord champ aux *bana-bana* sénégalais et mauritaniens, soit dans les grands centres de consommation (Saint-Louis, Thiès). La tentation est d'autant plus forte lorsque les faibles rendements permettent à peine de couvrir le montant du crédit en livrant l'ensemble de la production à l'usine.

Performances sectorielles

Le développement de la culture de tomate industrielle se situe dans un contexte économique et politique où de nouvelles formes d'exploitation agricole émergent, cherchant à intégrer les progrès technologiques dans ce secteur et à rentabiliser les capitaux injectés dans les aménagements hydro-agricoles. Une analyse de la compétitivité de la filière tomate industrielle a été faite par Guissé *et al.* (1998) sur la base de la méthode de la Matrice d'analyse des politiques (MAP). Cette étude comparait le coût de production du concentré et

les revenus générés, établis sur la base des prix de marché, aux coûts et revenus calculés en prix de référence (= prix théorique auquel les produits seraient échangés en l'absence d'interventions de l'État), pour la campagne 1997/1998. La principale conclusion de cette étude est que la filière tomate industrielle est rentable financièrement et économiquement pour l'ensemble des acteurs et pour l'économie nationale. En effet, le Coût des ressources intérieures (CRI) était de 0,63. Ceci indique que la filière est effectivement compétitive. De plus, la filière est fortement protégée par l'État avec un Coefficient de protection nominale (CPN) de 22 %, principalement dû à la taxation à l'importation du concentré (43 % pour le double, 56 % pour le triple). Les producteurs bénéficient de cette protection et gagnent davantage qu'ils ne le pourraient dans un marché totalement libéralisé.

Sur le plan macro-économique, la tomate industrielle bénéficie donc de l'effet favorable de la politique agricole et commerciale du gouvernement sénégalais ; et globalement, la filière a su s'adapter aux évolutions du contexte économique et institutionnel.

Toutefois, il faut souligner que cette étude a été réalisée sur la base de l'itinéraire technique recommandé en matière de coûts de production et de rendements qui, comme mentionné précédemment, surestime ces coûts et ces rendements. Une telle étude devrait être réactualisée sur la base de données de terrain pour prendre en compte les changements qualitatifs apparus depuis 1998. Par ailleurs, la matrice d'analyse des politiques, à caractère statique, ne rend pas compte des problèmes internes liés à la gestion et à l'organisation de la production, à la concertation et à la négociation entre acteurs. En tout état de cause, malgré les performances, la filière a besoin d'appui institutionnel et de protection pour un développement durable et soutenu.

Le problème de la cohérence des politiques commerciales et sectorielles

Jusqu'à la mise en place du tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la tomate industrielle bénéficiait d'une taxation de 43 % sur le double et de 56 % pour le triple. Depuis 2000, les importations de tomate concentrée ne sont plus soumises à un tarif douanier que de 20 % auquel il faut ajouter une TCI (taxe conjoncturelle à l'importation) de 10 %.

Ces baisses des barrières tarifaires n'ont pas eu un effet immédiat sur les importations. C'est seulement en 2004 et en 2005 que les importations ont augmenté. Les importations de triple concentré sont passées de près de 3 000 t en 2003 à 5 500 t en 2004. Elles étaient de 3 659 t en 2005, soit 4 720 t d'équivalent de double concentré, et représentaient 25 % du volume global produit ou importé cette année-là. Les importations de double concentré conditionné pour la vente au détail sont de l'ordre de 1 400 t en 2005 et occupent 7,2 % du volume global produit ou importé la même année (ministère du Commerce, 2006). Ainsi, le double concentré SOCAS issu de tomates fraîches ne représente que 68 % des parts de marchés (Tableau 8.4).

Tableau 8.4 : Parts de marché du double concentré au Sénégal en 2005

Type de produit	Tonnes	En %
Double SOCAS issu de tomates	12 750	67,69
Triple concentré de la SOCAS	2 721	14,45
Triple concentré d'Agroline	1 998	10,61
Double concentré vente au détail	1 363	7,24
Double concentré non vendu au détail	2	0,01
Source : ministère du Commerce (2006) d'après les douanes		
Toutes ces données sont en équivalent double concentré : 6 kg de tomates fraîches = 1 kg de double concentré ; 1 kg de triple concentré = 1,29 kg de double concentré		

Dans son document d'orientation stratégique du secteur agricole de janvier 1998 (ministère de l'Agriculture, 1998), l'État sénégalais a affiché ses ambitions pour la filière tomate : « [...] pour la filière tomate industrielle, l'accent devrait être mis sur l'amélioration variétale et la promotion de technologies intensives au travers de la recherche et du développement. Pour relever les défis de la croissance démographique, de la sécurité alimentaire, de la compétitivité sur les marchés extérieurs et de la préservation des ressources naturelles, les orientations du secteur devront porter sur la promotion de l'exploitation familiale et notamment sur le passage des systèmes extensifs de production à des systèmes intensifs, diversifiés et préservateurs de l'environnement. » Cependant, cette volonté semble avoir été remise en question lorsque fut donnée l'autorisation d'implantation de l'usine Agroline engagée dans la fabrication de

double-concentré de tomate à partir d'importations de triple concentré sans engagement de collecte de la production nationale.

L'État fut alors interpellé sur la cohérence de ses politiques agricoles et de soutien continu à la filière locale (CNCFTI, 2006). Depuis, l'entreprise Agroline s'est engagée à implanter une usine de transformation de tomate dans le département de Podor. En ce qui concerne les aspects techniques et les marges de progrès, la recherche est désormais sollicitée pour contribuer à proposer des solutions pour un développement durable de la filière de tomate industrielle au Sénégal.

Conclusion et perspectives

L'enjeu majeur pour le Sénégal est de satisfaire la demande nationale en double concentré à partir de la production locale, ce qui suppose que la filière soit capable d'assurer un niveau de productivité acceptable pour ses différents acteurs, et plus particulièrement pour les producteurs et les industriels. Compte tenu des rendements moyens actuels, relativement faibles (moins de 20 t/ha), et des marges de progrès possibles (potentiel de 60 t/ha), les producteurs peuvent espérer des gains importants de revenus à travers l'augmentation de leurs rendements à coûts maîtrisés, beaucoup plus que par un relèvement du prix du kilo de tomate fraîche de quelques centimes.

Le problème de la durabilité de la filière tomate industrielle est complexe car il fait intervenir des critères aussi bien techniques et industriels que politiques et socio-économiques, et il ne saurait se résoudre par la seule approche agrotechnique. En effet, différentes études réalisées dans la vallée, aussi bien sur le riz que sur la tomate, ont montré que le « paquet technique » recommandé permet d'obtenir des rendements proches du potentiel. Cependant, le respect de ce paquet ne garantit pas que l'on atteigne le rendement maximum (Poussin, 1998 ; Poussin et Boivin 2001 ; Huat, 2002).

Ainsi, le développement de la production de tomate industrielle dans la vallée apparaît lié à une réelle évolution des techniques culturales et à une véritable prise en compte du risque phytosanitaire, ainsi qu'au soutien des partenaires publics et privés (encadrement, recherche, crédit, fournisseurs, industriels). Mais il dépendra également

d'une meilleure organisation de la filière et de la prise en compte des facteurs techniques, financiers et organisationnels qui interagissent et peuvent empêcher les producteurs de respecter un processus technique de production ou l'inciter à opter pour une autre manière de produire et de commercialiser. On ne saurait en effet déconnecter les pratiques agricoles du fonctionnement global de l'exploitation et des stratégies propres aux exploitants.

Pour la recherche, le débat sur la durabilité de cette filière agro-industrielle ne peut faire l'impasse sur des questions d'ordre technique, social, politique et économique :

- L'itinéraire technique préconisé par l'interprofession répond-il aux objectifs d'augmentation de productivité, d'amélioration de la qualité du produit final et de respect de l'environnement ?
- L'évolution actuelle du système de culture vers une intensification de la diversification (des revenus et des productions) permet-elle aux producteurs d'atteindre un niveau de rentabilité économique acceptable ?
- Peut-on assurer un développement durable de la production dans le temps et l'espace au travers d'une meilleure gestion et organisation de la filière ?

Ce sont autant de questions qui interpellent les acteurs du développement intervenant dans cette filière. Dans le cadre des systèmes actuels (production, rendement, outil industriel), existe-t-il des marges de manœuvre permettant d'accroître de façon acceptable et intéressante, pour les différents acteurs, l'efficacité de la filière ? Celle-ci ne doit pas se mesurer uniquement en tonnes de tomate produites pour approvisionner les villes ou les industries de transformation, mais doit également prendre en compte l'emploi (cohésion sociale), l'économie (valeur ajoutée, remboursement des dettes, valeur globale de la filière, etc.), l'aménagement du territoire et l'environnement.

Bibliographie

CNCFTI, 2006 : « Memorandum sur la tomate industrielle dans la Vallée », Comité national de concertation de la filière tomate industrielle, SAED, Dagana, Sénégal, 4 p.+tableau.

- David-Benz H., Huat J., Cissé M., Coundoul S., 1998 : « Suivi de la campagne de tomate 1997/1998. Résultats technico-économiques de la production (document provisoire) », document PSI-Sénégal, dakar, 8 p.+annexes.
- David-Benz H., 2003 : « Vallée du fleuve Sénégal. Opportunités et contraintes de marché des cultures de diversification », PHM-Revue horticole, *Le Maraîcher*, n° 443, Dakar, pp. 20-22.
- Guissé M., Fall A.A., Ndiaye B., Dieye B., Niang A., Gaye B., 1998 : « Rentabilité et compétitivité de la filière tomate industrielle », matrice d'analyse des politiques (MAP), document du ministère de l'Agriculture du Sénégal, direction de l'Horticulture, mai 1998, Dakar, 26 p.
- Duteurtre G. et Fall A. A., 2008 : « Le Comité tomate industrielle : une *success story* ? », in Duteurtre G. et Dieye P.N., 2008 : *Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal : de nouveaux outils de régulation des marchés ?*, ISRA-BAME, Dakar, pp. 105-110.
- Huat J., 1998 : « Quelques réflexions sur la culture de la tomate d'industrie dans la vallée du fleuve Sénégal », campagne 1997/1998, document PSI-Sénégal, Dakar, 10 p. + annexes.
- Huat J., David-Benz H., 2000 : « La tomate d'industrie au Sénégal : performances de la production et enjeux pour la filière », pp. 167 - 187, in « Pour un développement durable de l'agriculture irriguée », Legoupil J.C., Dancette C., Godon P., Maiga I.M. et Ndiaye K.M. (Éd.), Actes du séminaire PSI-CORAF, 30 novembre - 3 décembre 1999, Dakar, Sénégal.
- Huat J., 2002 : « Diversité des pratiques en culture de tomate dans les périmètres irrigués du nord Sénégal : conséquences sur la production », mémoire de DEA Environnement : milieux, techniques, sociétés, INA-PG, Paris, France, 63 p.
- Laterrot H., 1996 : « Compte-rendu de mission au Sénégal. Mars 1996 », rapport INRA, Avignon, 12 p., document du ministère de l'Agriculture du Sénégal, mai 1996, Dakar, 8 p.+tableau.
- Ministère de l'Agriculture, 1998 : « Document d'orientation stratégique du secteur agricole », document du ministère de l'Agriculture du Sénégal, janvier 1998, Dakar, 10 p.
- Ministère du Commerce, 2006 : « Conseil inter-ministériel sur la filière tomate industrielle au Sénégal : contribution du ministère du

- Commerce » (version mise à jour avec les données statistiques provisoires de l'année 2005), mai 2006, Dakar, 16 p.
- Ndoye Niane A.F., Ba C.O., Dieng A., Diop O., Badji Y., Ding T., 2004 : « Caractérisation socio-économique des exploitations horticoles dans la zone des Niayes, Sénégal », ISRA/BAME, PPMH, Dakar, 77 p.
- Pastre O., 2001 : « Fertitom : un outil de conseil en fertilisation de la tomate d'industrie au Sénégal », rapport de stage DAG 2^e année, INA-PG, Paris, 60 p.
- Pelletier D., 1997 : « Étude de faisabilité. Synthèse de l'analyse économique. Projet d'appui à l'entrepreneuriat dans la région des Niayes, Sénégal », ACDI, Dakar, 33 p.+annexes.
- Poussin J.-C., 1998 : « Diagnostic sur les systèmes de culture irriguée dans la moyenne vallée aval du fleuve Sénégal », in *La conduite du champ cultivé. Points de vue d'agronomes*, Biarnes A. (Éd), collection Colloques et séminaires, ORSTOM, Montpellier, pp. 131-161.
- Poussin J.-C. et Boivin P., 2001 : « Performances des systèmes rizicoles irrigués sahéliens : constats, idées reçues, idées nouvelles », communication présentée au séminaire « Irrigation en Afrique de l'Ouest et du Centre », 20-26 avril 2001, Ouagadougou, Burkina Faso, 11 p.
- SAED, 1997 : « La relance de la production nationale : la tomate dans le monde, les contraintes à la production nationale et les perspectives économiques », séminaire organisé par le Comité national de concertation sur la filière tomate industrielle, CIFA, 10-11 avril 1997, document SAED, Dakar, 15 p.
- Sana X.R., 2001 : « Les conditions de l'organisation de l'approvisionnement des usines de concentré de tomate au Sénégal », mémoire de fin d'études, CNEARC/ESAT2, Montpellier, France, 73 p.
- SNTI 1995 : « Contribution de la SNTI aux séminaires organisés par le CIFA de Ndiaye du 26 au 28 juin 1995 et du 3 au 5 juillet 1995 », document SNTI, 9 p.+annexes.